



Le Président

Abidjan, le 03 Octobre 2023

Monsieur MARC RENE
TCHUTCHEU L'ALECC,
Cameroun

N/Réf : 002/10/2023/UNIAPAC AFRICA/PR/KM

Objet : Demande d'adhésion de L'ALECC à l'UNIAPAC-AFRIQUE

Monsieur le Président,

Au cours de sa séance du 29 septembre 2023, le Conseil d'Administration de l'UNIAPAC-AFRIQUE conformément à l'article 8 des Statuts a examiné votre demande d'adhésion à notre union dans la Zone-Afrique.

J'ai le plaisir de vous informer que votre demande d'adhésion a été acceptée.

Toutefois, pour participer effectivement à nos activités, vous devez vous acquitter de votre droit d'adhésion et être à jour de la cotisation annuelle. Ces deux montants s'élèvent à la somme de Quatre Cent Mille (400.000) FCFA.

Vous voudrez bien adresser votre règlement au Trésorier de l'UNIAPAC-AFRIQUE et prendre attache avec le Secrétariat Général qui vous indiquera, au besoin, un complément de documents à fournir.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le président
Jean Marie AÏE